



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Relevé de décisions du premier comité de suivi national des conseils citoyens le 30 mars 2015.

En préambule, Madame Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville a ouvert ce premier comité national de suivi en soulignant que cette année 2015 est une période de transition et d'expérimentation des multiples pratiques citoyennes pouvant inspirer les acteurs de la politique de la ville lors de l'élaboration des contrats de ville.

Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, créer un espace de propositions et d'initiative à partir des besoins des habitants, co-construire les politiques publiques : tels sont les objectifs de ces conseils, a précisé la Ministre.

Elle a rappelé la nécessité d'aller plus loin avec la mise en place des conseils citoyens dans les quartiers politique de la ville, notamment en favorisant l'implication des habitants qui sont aujourd'hui les plus éloignés des décisions publiques et des projets collectifs. « *Ainsi, par cette nouvelle approche, nous lutterons contre la défiance à l'égard des institutions à laquelle notre pays est confronté, et nous améliorerons la transparence des décisions publiques* ».

Au-delà de la création de ces nouvelles instances participatives, le Ministère de la Ville soutient la participation citoyenne dans les quartiers prioritaires :

- Bourse d'expérimentation 1,2 M d'euros : 92 projets retenus.
- L'expérimentation des Marches exploratoires de femmes menée dans douze villes.
- Mise en place d'un collège habitants du Conseil National des Villes.
- Maisons du projet de l'ANRU et gouvernance de l'ANRU.

Enfin, elle a rappelé que la mise en place des conseils citoyens repose sur 3 principes (circulaire du 15 octobre) :

- **Représentation** dans chaque instance de pilotage du contrat de ville, dès sa mise en œuvre et son évaluation.
- **Autonomie de décision et de fonctionnement.** Il faut pour cela que les pouvoirs publics leur fournissent les moyens logistiques nécessaires à la co-construction.
- **Composition** de ces conseils à l'image des dynamiques démocratiques en œuvre dans les quartiers prioritaires : associations, acteurs locaux, acteurs du développement économique et habitants tirés au sort doivent ainsi y siéger.

La Ministre a conclu ce premier comité en affirmant que la co-construction avec les habitants est un défi majeur de la nouvelle politique de la ville. Elle a insisté sur le nécessaire renouvellement des pratiques et s'engage à ce qu'aucune décision prise dans le cadre de la politique de la ville n'échappe, à l'avenir, aux habitants. Trois autres comités de suivi des conseils citoyens sont prévus d'ici à la fin de l'année 2015

Le comité de suivi des conseils citoyens a pour objectif d'accompagner le déploiement des conseils citoyens dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais aussi d'aider les acteurs locaux à construire cette démarche, les pratiques innovantes expérimentées gagnant à être discutées, étudiées pour être valorisées et diffusées.

Au cours de ce premier comité, les participants ont partagé leur diagnostic de la situation et un ensemble de préconisations a pu être formulé :

- **Rappeler les enjeux et les modalités de mise en place et composition des conseils citoyens et outiller les acteurs locaux.**

Les sources d'informations disponibles relatives à la mise en œuvre des conseils citoyens (loi du 21 février 2015, circulaire du 15 octobre 2014, cadre de référence) n'empêchent pas une diversité d'interprétations sur les territoires.

Alors que les démarches de création des conseils citoyens sont enclenchées et que les instances prennent forme, le comité de suivi a souhaité rappeler les principaux enjeux des conseils citoyens ainsi que les points de vigilance à observer sur les territoires.

La loi du 21 février 2014 marque une volonté de souplesse et de liberté laissée aux initiatives locales, dans le respect des principes d'autonomie et d'indépendance. La parution d'un texte juridique supplémentaire (un arrêté) pourrait rigidifier les processus en cours et compromettre les démarches déjà mises en œuvre sur les territoires. La diversité des configurations locales de la politique de la ville ont fait émerger des besoins et des demandes différentes. L'Etat doit cependant apporter des réponses aux principales interrogations des acteurs. De nombreuses remontées font état des difficultés à mobiliser les listes pour permettre le tirage au sort. Par conséquent, de nombreux territoires se sont appuyés sur des listes de volontaires et les listes électorales qui comportent des limites (les non-inscrits, les étrangers).

La recommandation de croiser les listes et, le cas échéant, de les coupler avec un appel à volontaires a été faite.

Afin de permettre une harmonisation des pratiques, il s'agit notamment de rappeler et préciser l'obligation du tirage au sort, du respect des modalités de composition et de l'obligation de représentation des conseils citoyens dans le cadre du suivi du contrat de ville ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville. La nécessité d'inscrire les modalités d'accompagnement et de formation des membres du conseil citoyen dans ces contrats de ville sera rappelée.

Les diverses questions émanant de l'Etat local (et essentiellement des délégués du Préfet) ont amené le CGET à formaliser un ensemble de précisions relatives à la mise en œuvre des conseils citoyens.

- Le CGET mettra à disposition prochainement sur son site internet des fiches-réponses thématiques sur les principaux enjeux de questionnement.

- **Communiquer plus largement sur les conseils citoyens.**

Une campagne de communication élargie va être lancée pour favoriser une meilleure connaissance des conseils citoyens et créer davantage « d'engouement » à leur égard.

Une maquette de flyer a notamment été distribuée aux participants (dans l'attente d'éventuelles remarques et propositions de modifications de leur part), en vue d'une diffusion aux réseaux associatifs, associations d'élus et acteurs de la politique de la ville.

Par ailleurs une vidéo est en cours de réalisation et sera diffusée également aux acteurs associatifs, professionnels de la politique de la ville et mise en ligne sur le site du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

- **La valorisation des initiatives innovantes et des bonnes pratiques.**

La bourse d'expérimentation a permis de financer depuis janvier 2015, 92 projets sur une enveloppe de 1,2 millions d'euros. Une partie de ces projets concerne directement ou indirectement l'appui à la démarche de mise en œuvre des conseils citoyens. A ce titre, la valorisation de ces initiatives semble primordiale afin de partager les bonnes pratiques.

D'autres territoires ont également été préfigurateurs ou précurseurs dans le cadre des conseils citoyens, il faudra mettre en avant ce type de démarche pour alimenter les travaux de réflexion du comité de suivi et capitaliser les bonnes expériences.

Dans un objectif de diffusion des bonnes pratiques, les participants sont invités à partager les expériences les plus marquantes et avancées dans leurs champs respectifs.

- Le CGET mettra à disposition en ligne des fiches-expériences issues de visites sur les territoires et d'échanges avec les porteurs de projets.

- **Mobiliser le Service Civique.**

L'intervention de Monsieur François Chérèque, Président de l'Agence de Service Civique visait à définir dans quelles mesures le Service Civique pourrait contribuer à la dynamique de mise en œuvre des conseils citoyens.

Concernant à la fois les jeunes habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et d'autres territoires, le Service Civique, répondant à un objectif de mixité sociale, pourrait constituer un levier dans le cadre de l'accompagnement des conseils citoyens.

En effet, dans le cadre de leur mission, ces jeunes de 16 à 25 ans pourraient venir en appui aux conseils citoyens et participer au développement d'actions de citoyenneté dans les quartiers populaires.

Un point de vigilance a été souligné quant à l'impossibilité de faire porter toute la responsabilité de l'animation sur un jeune en Service Civique. En effet, il a été rappelé que l'animation constitue un des facteurs clé des conditions de réussite de la participation citoyenne et qu'elle est, en soi, un véritable métier.

Il a été proposé que chaque membre du comité de suivi puisse faire parvenir ses propositions sur la manière dont peut être envisagé l'apport de jeunes en Service Civique dans la dynamique de mise en œuvre des conseils citoyens.

L'Agence du Service Civique est en train de formaliser des fiches d'expériences d'implication réussie des jeunes en Service Civique dans des démarches participatives.

(Vous trouverez ci-joint à ce relevé de décisions des fiches de postes précisant les différentes missions d'appui qui pourraient être envisagées : mobilisation des habitants ; appui à l'animation ; appui technique et logistique à la structure porteuse ; etc.)

- **Evaluation de la mise en œuvre des conseils citoyens.**

Des questionnaires ont été adressés à l'ensemble des Préfets pour permettre la remontée des informations quant à la mise en œuvre des conseils citoyens sur leurs territoires. Dès que les remontées seront suffisantes et permettront des analyses significatives, les résultats de l'enquête seront mis en ligne sur le site du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

L'IRDSU a également engagé un travail de recensement auprès des professionnels de la politique de la ville. Les résultats définitifs de cette enquête seront publiés dans les prochaines semaines.

La question de l'évaluation de la mise en œuvre des conseils citoyens doit d'ores et déjà être enclenchée pour permettre une identification des difficultés et des conditions de réussite du développement de ces instances. La Ministre souhaite lancer une mission d'évaluation des conseils citoyens avant l'été.

- **Faciliter le développement des conseils citoyens et prévoir leur financement.**

Une réflexion a été engagée quant à la possibilité d'un abondement financier par l'Etat, dans le cadre du Fond de Participation des Habitants (FPH), pour favoriser le soutien à des projets portés par les conseils citoyens. Les arbitrages sont actuellement en cours.

Des questions techniques et pragmatiques se posent au sujet de la création d'une association (financement des frais liés à la publication au JO). La forme associative est fortement conseillée notamment pour permettre de faciliter les financements par le biais de subventions.

Le financement des frais liés à la création d'une association doit être prévu dans les contrats de ville pour faciliter leur création.
